

Célébration de la journée internationale des droits de la femme (pages 2,3,4)

L'activisme en mode veille ?



Les conjoints n'arrivent pas à l'étape de s'entretenir en un seul jour. Cela résulte plutôt du cumul des querelles quotidiennes qui se passent malheureusement au vu et au su des voisins. (Patrice Saboguheba : sociologue).

SYNERGIE

GENRE

PUBLIREPORTAGE



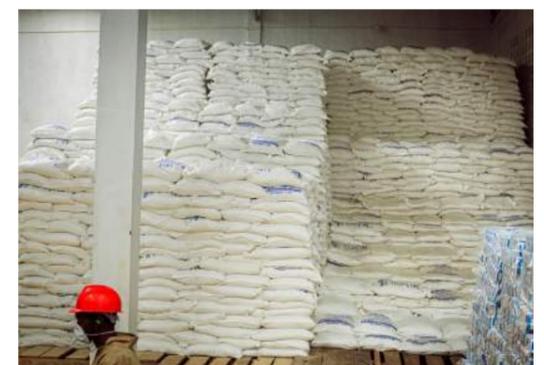
Journée internationale des droits de la femme

Droits des femmes bafoués : où est passé l'activisme ? (page 2)



La femme dans le monde numérique

Les PIB affectés (page 4)



JEBC

Le sel comestible de JEBC apprécié par les consommateurs (page 5)



La Mairie de Bujumbura rappelle à tout contribuable propriétaire de parcelle sise dans la ville de Bujumbura et celui qui exerce une activité commerciale, artisanale, industrielle et profession libérale que la période légale de déclaration et de paiement des impôts et taxes débute le 02 Janvier 2023 et se clôturera le 30 mars 2023.

Plus de détails à la page 2

Editorial Pour un monde digital inclusif



Benjamin Kuriyo,
Directeur de publication.

Le 8 mars de chaque année, le monde entier célèbre la journée internationale des droits de la femme. C'est une occasion de jeter un regard rétrospectif sur les avancées enregistrées en matière de droits de la femme. Gare à ceux

qui confondent cette occasion à la simple célébration de la beauté féminine, la consécration de la femme. Cette journée a été célèbre autour du thème : « Le leadership engagé pour une digitalisation innovante en faveur de l'égalité de genre ».

L'apport des TIC est aujourd'hui indéniable dans tous les secteurs de la vie socio-économique. L'avènement de l'Internet et de la téléphonie mobile constituent quelques-unes des avancées les plus significatives de la transformation numérique enregistrés par le monde en général et le Burundi en particulier.

Dans notre pays, le Gouvernement ne cesse d'investir davantage pour doter le pays des infrastructures susceptibles d'améliorer sa

croissance économique à travers l'exploitation des TIC y compris la digitalisation des services publics et l'accès aux terminaux de communication (Internet, la téléphonie, etc.).

Les jeunes entrepreneurs novateurs saisissent à leur tour la balle au bond. Ils innovent avec des start-ups 100% connectées. Nous citerons à titre d'exemple cryptogrammes à l'origine de la monnaie électronique i HELA, de nombreux medias en ligne, de taxis connectés, de ventes en ligne avec Baza ou encore du géant du numérique MEDIA BOX qui reflent les marchés pour la géomatique, les sondages et/enquête en ligne, la cartographie, la robotique, les drones, HOGI Academy, etc. Il s'agit de la Silicon valley burundaise qui s'impose par leur créativité et leur savoir-faire

en high tech. Malheureusement force est de constater que peu de femmes détiennent une grande part dans ces entreprises par rapport à leurs homologues masculins qui jouissent du quasi-monopole. Pour certaines boîtes, les femmes sont omniprésentes mais de façon globale reste sous représentée dans le domaine des TIC. Il y a encore du pain sur la planche pour aspirer à la digitalisation inclusive.

Par ailleurs, il a été démontré que l'écart entre les sexes dans le numérique amplifie les inégalités économiques et sociales. L'exclusion des femmes dans le développement des solutions plus créatives limite leur potentiel d'innovation. Ce qui a de graves répercussions financières énormes. D'après une récente étude de l'ONUFEMMES sur l'égalité des sexes réalisée en 2022, l'exclusion

des femmes du monde numérique accuse un manque à gagner de 1 000 milliards USD sur le Produit Intérieur Brut (PIB) des pays à revenu faible et intermédiaire sur 10 ans. Cette perte colossale atteindra 1 500 milliards USD d'ici 2025 si rien n'est fait dans l'immédiat, préviennent les auteurs de cette étude.

Pour réduire l'écart entre les deux sexes, il importe donc de sensibiliser les filles à fréquenter les filières scientifiques et/ou techniques. Elles doivent briser le tabou et les préjugés pour démontrer leur savoir-faire et s'imposer sur le marché de travail. Chers sœurs, l'innovation technologique n'est pas l'apanage des hommes. D'ailleurs, les métiers n'ont pas de sexe. Bref, vous devez exploiter les opportunités autour de vous afin de maximiser vos chances dans le monde digital.



COMMUNIQUE



La Mairie de Bujumbura rappelle à tout contribuable propriétaire de parcelle sise dans la ville de Bujumbura et celui qui exerce une activité commerciale, artisanale, industrielle et profession libérale que la période légale de déclaration et de paiement des impôts et taxes débute le 02 Janvier 2023 et se clôturera le 30 mars 2023. Le formulaire de déclaration peut être retiré et déposé tous les jours ouvrables de 7h30 à 17h30 à l'Hôtel de Ville sis à l'avenue de l'Université n°1.

Les documents exigés pour les nouveaux contribuables :

1. Une copie de la carte nationale d'identité, 1 photo passeport pour les personnes physiques et pour la succession, l'Acte de notoriété;
2. les copies du registre de commerce, des statuts, du NIF pour les sociétés commerciales privées;
3. les copies du décret et du NIF pour les sociétés commerciales publiques;
4. Une copie de l'ordonnance d'agrément et le NIF pour les ASBL;

Pour les contribuables déjà enregistrés :

Le numéro d'identification du contribuable (NIC) et PPV pour l'impôt foncier et le numéro d'identification du contribuable (NIC) et l'AS pour les taxes.

La Mairie de Bujumbura prie toute personne qui entend/lit le présent communiqué d'en faire une large diffusion. Elle profite de l'occasion pour souhaiter à ses contribuables les meilleurs vœux du nouvel an.

Droits des femmes bafoués : où est passé l'activisme ?

Les rideaux sont tombés sur la Journée internationale des droits des femmes et sur les cérémonies riches en couleurs. Les porte-étendards ont rangé leurs banderoles de mobilisation pour la cause féminine, les porte-flambeaux ont mis en veilleuse leur flamme en attendant d'autres journées pareilles.

Du thème choisi cette année, - à la mode, un peu réservée pour une certaine classe de privilégiées, le "happy few" -, « Un leadership engagé pour une digitalisation innovante en faveur de l'égalité du genre », il ne reste que quelques échos.



Oser dénoncer

Des droits certes, mais futuristes pour certaines braves dames, car étant aux antipodes des tristes réalités du quotidien des milliers de Burundaises ou des préoccupations de ces battantes. Il faut avoir des rêves, des visions, mais il ne faut pas rêver, il faut pour le moment parler au plus pressé. Il y a des droits les plus élémentaires des femmes bafoués, ignorés, gommés, il y a des abus perpétrés, des violences rapportées qui ne trouvent pas d'échos chez les plus militantes des défenseuses acharnées des droits des femmes. Triste quand des droits des femmes sont violés ou des vies de femmes sont emportées dans un silence assourdissant : pas de prise de position pour protester, pas de communiqué pour condamner ou s'indigner.

Peut-être que cela se fait dans des cadres restreints, privés ou consignés dans des rapports avec mention : "pas au large public". Non, ce sont des maux absolus à condamner avec la dernière énergie mais les voix sont devenues atones, inaudibles. Il y a une mort d'homme, ...plutôt de femme. Il faut monter aux créneaux, élever la voix.

Suite à la p. 3

Taux de change du 09 Mars 2023

Sources : BRB/www.brb.bi et divers

Monnaies étrangères	Marché officiel		Marché parallèle	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2057	2090	3850	3880
Euro	2188	2224	3990	4050
Shi. Kenyan	16,1801	16,4411	26	26,5
Shi. Tanzanien	0,8792	0,8934	1,2	1,25
Shi. Ougandais	0,5523	0,5612	0,7	0,8
Fr Rwandais	1,8896	1,9201	3	3,05

BurundiEco

Media économique et sociale

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi

Tirage : 3000 exemplaires

Directeur de publication et

Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint:

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

Suite de la p. 2

Des cas dits de féminicides : Aline, un cas emblématique

Après 47 jours dans la morgue, Aline Inarukundo a été inhumée ce mardi 7 mars. C'était après un bras de fer entre sa belle-famille et sa famille de sang sur l'emprisonnement de Claude Arakaza, son mari, soupçonné de meurtre de sa femme.

Près de 500 personnes se sont réunies ce mardi 7 mars au cimetière de Mpanda où se sont déroulées les obsèques d'Aline Inarukundo, morte dans la nuit de ce 21 janvier dans des circonstances non élucidées.

Un cas dit de féminicide par les proches de cette mère de famille. C'est au moment où des membres de la belle-famille s'y opposent et réclament l'autopsie sur le corps de la victime et la libération de Claude Arakaza, son mari, aujourd'hui mis en examen.

Autour de la tombe, les deux familles se sont assises séparément.

Avec un regard dirigé vers le cercueil d'Aline, le représentant de la belle-famille a souhaité à madame Aline de reposer en paix, d'éclairer ceux qui connaissent la vérité, ceux qui la cache, et d'éclairer ceux qui l'ignorent pour qu'un jour la justice soit rendue à cette disparue.

Quant à la Bancobu, l'employeur d'Aline Inarukundo depuis 2010 ; elle était, selon lui, une employée sociable et courageuse. « Elle n'a jamais été en retard et elle a toujours fait preuve de retenue ».

Le grand frère d'Aline n'a pas mâché les mots. « Disons qu'elle se repose, la vie n'a pas été facile sur ce bas monde. Nous sommes devenus orphelins étant jeunes. Nous nous sommes occupés de nos frères et sœurs dans une parfaite harmonie. Perdre Aline, c'est une blessure grave. Quand tout le monde m'appelaient pour me demander quoi faire, je me retrouvais en train de composer le numéro d'Aline », regrette-t-il.

Pour lui, pouvoir enterrer sa sœur, c'est comme si elle ressuscitait. « Imaginez ! elle est morte en janvier

diverses conséquences tant sur le plan économique que sociétal interpellent. Les récents cas d'homicides conjugaux perpétrés dans les différentes régions du Burundi nous rappellent surtout la vulnérabilité de la femme vis-à-vis des violences conjugales, parfois banalisées par notre société.

Peur de parler, mouvement associatif faible, impunité... En milieu rural qu'urbain, les victimes des violences sexuelles basées sur le genre ont plus de mal à dénoncer les auteurs.

L'omerta autour de ces violences, souvent commises dans des milieux intimes ou isolés, engendre une sorte de tolérance ou de banalisation de ces actes ignobles.

Le centre Seruka spécialisé dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles basées sur le genre recense depuis décembre 2022 jusqu'à fin février 2023, 241 cas de victimes de viols dont 227 sont de la gent féminine, et 185 sont des mineurs.

Dans ce même registre, 58 cas (dont 37 femmes) ont été accueillis par ce centre, après avoir subi des violences physiques, émotionnelles et économiques.

Si l'on était habitué à ce genre de violences à l'égard des femmes, le plus surprenant est que la tendance actuelle frise l'ignominie. Aux tortures, supplices... s'ajoutent désormais des homicides conjugaux dont les femmes sont les seules victimes.

Plus récemment, un reportage mené par notre confrère en commune Ntega de la province Kirundo, faisait état de 5 femmes tuées par leurs maris en une année, dont 4 en seulement deux mois, de décembre 2022 à janvier 2023.

Un phénomène qui tend à se répandre dans d'autres localités des provinces de Kayanza, Rumonge, Bujumbura, ... où l'on dénombre plusieurs cas d'homicides conjugaux. Même si les auteurs sont parfois punis, les faits ne semblent pas alerter l'opinion d'une façon générale.

Certes, la justice essaie de jouer son rôle en réprimant les auteurs, mais d'autres actions comme le plaidoyer, des campagnes de communication, des pétitions, marches manifestations, ... ne sont-elles pas nécessaires pour condamner ces actes ignobles qui tendent à se normaliser ? Est-ce que l'heure de la levée de boucliers n'a-t-elle pas sonnée ? Sinon, quand ?

Inès Kidasharira : « C'est bon de parler d'un problème qui est là. Mais il faut des solutions »

Influenceuse sur les réseaux sociaux en matière de protection des droits de la femme, Inès Kidasharira a essayé de répondre à nos questions sur le sujet de la recrudescence des cas d'homicides conjugaux.

Q : Nous sommes dans une semaine dédiée aux droits des femmes et il s'observe des cas d'assassinat de femmes dans les différentes localités. Quelle est l'explication que vous donnez à ce phénomène ?

Les explications pour moi sont multiples et à plusieurs dimensions de la question. Primo, c'est la culture burundaise qui encourage, valorise la femme qui sait se taire même quand sa dignité est menacée au sein de son foyer. Cette culture-là est tellement enracinée qu'une femme qui ose dénoncer ce qui lui arrive dans son mariage, dans son ménage

est vue comme une femme qui n'a pas su faire son mariage, qui n'a pas su garder son mari, qui n'a pas su comment être une bonne femme. Et ce regard là, ce poids-là de la société ou de la culture, fait que les femmes ont peur de dénoncer ce qui leur arrive, de peur d'être stigmatisée dans la société et d'être traitée comme des déviantes. Si elle ose dénoncer par exemple, la loi va lui dire, ces violences déjà, voilà, c'est constaté, le monsieur on va lui punir.

Q : Alors, c'est quoi la suite ?

La suite généralement et légalement, devrait être le divorce. Personne ne veut divorcer parce que c'est trop lourd, c'est trop de stigmatisation, on n'arrive pas à comprendre qu'il y'a des raisons parfois vitales qui peuvent pousser quelqu'un vraiment à quitter le mariage violent.

L'autre explication peut se trouver au niveau de l'ignorance des lois. Les femmes surtout rurales ne savent pas qu'il y'a des lois qui interdisent, qui protègent contre les violences physiques, morales, être privé de ressources.

vraiment soit rendue comme c'est écrit, cela fait de manière je dirais constante, cela va faire que ces violences régressent.

Sinon, quand on voit que l'on peut tuer sa femme et que l'on peut continuer à vivre, ou sans s'en tirer avec une amende et bien cela va continuer à augmenter et notre société ne va pas s'étonner d'aller à la dérive.

Cela c'est un des piliers des valeurs, de l'humain, de respecter la vie de la femme comme on aime le dire « le sang de la femme ne devrait couler que quand elle donne la vie. Seulement dans cette condition ».

Q : Parmi les instances de prise de décision, au sein des associations féminines, il y'a silence radio, comment vous expliquez cela ?

Je pense que les explications sont peut-être politiques de se dire que si on parle « est-ce qu'on va être entendu ou écouté ? Ou elles se disent que peut-être on va en parler et puis après ? ».

Parce que c'est bon de parler d'un problème qui est là. Mais c'est aussi



Aline laisse 4 enfants.

Les 4 enfants d'Aline dont un petit d'un an sont avec leurs tantes paternelles. Le bébé commence à s'ennuyer et pleure. Des émotions sont suscitées dans la foule.

Sous cette ambiance morose, la chorale glisse des morceaux des Cantiques. « Continuez de chanter, nous attendons quelqu'un pour commencer », lance le modérateur des cérémonies.

Après plus d'une quarantaine de minutes, une voiture débarque à bord de laquelle un policier à l'avant et deux autres dans les sièges à l'arrière avec au milieu, Claude Arakaza en costume. Sa présence semble gêner quelques-uns dans l'assistance. Certains éclatent en sanglots, d'autres murmurent. Les chants se poursuivent, visiblement pour couvrir les sanglots.

« Perdre Aline, c'est une blessure grave »

Le modérateur a donné le coup d'envoi après l'arrivée de Claude. « Tous les discours seront orientés dans le cadre de remerciements », a-t-il insisté.

Entre-temps, au moment de se recueillir devant la tombe d'Aline, Claude et les enfants sont partis en premier lieu bien sûr. De retour, des femmes l'ont hué et Claude a fondu en larmes jusqu'à perdre les pédales, il a trébuché et ses sœurs l'ont aidé à mieux s'asseoir. Tout autour de lui, des femmes l'essuyaient le cou, la tête, ... il était tout en sueur. Elles ont même essuyé ses larmes.

et nous sommes au mois de mars. Quand nous avons eu l'autorisation de l'inhumer, nous avons poussé un ouf de soulagement. On dirait qu'elle revenait parmi nous ».

Avant de clore son discours, il a plaidé pour le bien-être des enfants. Il a également demandé aux familles de faciliter les uns et les autres l'accès à ces "petits anges".

Pour rappel, quatre femmes de la commune de Ntega, à Kirundo, deux à Rumonge et une à Kayanza et une autre à Makamba sont mortes depuis janvier de cette année. Elles ont été assassinées par leurs maris ou partenaires.

Jusqu'ici, aucune association militant pour les droits de la femme n'a levé un petit doigt pour s'exprimer sur ces cas de féminicides qui se propagent comme un virus dans le pays. La plupart sont souvent orientées dans les violences sexuelles basées sur le genre.

Dorine Niyungeko, Iwacu

Recrudescence des cas d'homicides conjugaux : l'heure de la levée de boucliers ?

Si les violences basées sur le genre sont multiples, elles restent jusqu'ici peu visibles, voire tolérables, nonobstant ses



Kidasharira : « Les associations sont là pour alerter les instances de prise de décision ».

Qu'il y'ait des lois qui les protègent. Donc elles ne sont pas au courant et partant ne peuvent pas saisir les instances pour pouvoir jouir de leurs droits.

Et pour celles qui savent, cela pose un autre problème. Si la femme n'a pas accès aux ressources, n'a pas un compte, n'a pas de ressources financières à elle propre, comment est-ce qu'elle va divorcer de quelqu'un qui va, et va porter plainte contre quelqu'un qui pourvoit tout. Cela devient une équation difficile pour ces femmes-là. Elles préfèrent rester et se consolent en se disant, c'est pour les enfants.

Mais le fait de porter plainte contre ton conjoint, même le fait d'être séparé n'influe pas sur la prise en charge des enfants. Parce que les enfants, même séparés, vous avez le devoir en tant que parents de subvenir à leurs besoins.

Et l'autre explication pour moi et qui est triste, c'est le manque d'engagement visible des instances de décision, malheureusement il faut qu'on le dise.

Si une femme, deux femmes, trois femmes sont tuées dans une localité, pour moi c'est inconcevable que le ministre chargé du genre, le ministre de la Justice, le ministère de l'Intérieur ne se lèvent pas pour dire halte à ces violences doivent cesser, prendre des mesures, des positions fortes, décourager ces gens-là, les emprisonner, faire que la justice

bien de pouvoir contribuer dans la résolution d'un problème en offrant des solutions.

Alors peut-être que c'est décourageant pour ces associations-là. Elles se disent « après qu'est-ce qu'on va faire peut-être ? » On ne pourrait pas répondre pour ces associations là mais aussi pour moi, c'est grave et c'est dommage qu'elles se taisent aussi. Parce que c'est en criant, en lançant des alertes qu'on éveille les consciences, qu'il y'a quelque chose d'anormale qui se passe et qu'on peut aider les instances de prise de décision à se rendre compte qu'il y'a un besoin à tel point, à tel autre pour y répondre de façon adéquate. Parce que les associations sont là aussi pour alerter les instances de prise de décision.

Christian Bigirimana et Adiel Bashirahishize, Jimbere

« Des cas de féminicide deviennent monnaie courante au Burundi, c'est inquiétant ».

La journée internationale dédiée aux droits de la femme, fêtée le 8 mars de chaque année a été célébrée au moment où des cas de féminicides ne cessent d'augmenter au Burundi, un « fléau ». Qu'en

Suite de la p. 3



Anne-Spès Nishimwe : « Nous menons un combat quotidien afin de changer les mentalités ».

pensent les activistes des droits des femmes ?

Il s'observe ces derniers jours une recrudescence des violences basées sur le genre, allant jusqu'au meurtre des épouses. Très récemment, en commune Ntega de la province Kirundo, au nord du pays, cinq femmes ont été tuées par leurs conjoints entre décembre 2022 et janvier 2023.

Paradoxalement, ces chiffres qui augmentent du jour au jour, semblent passer inaperçus. Pire, une culture de la violence est en train de s'installer, due à l'impunité.

Selon Anne Spès Nishimwe, chargée du plaidoyer au sein de la Concertation des collectifs et associations féminines de la région des Grands-Lacs (COCAFEM), « la meilleure stratégie à adopter pour lutter contre les violences faites aux femmes, est de sensibiliser les couples à propos de la communication non-violente, la bonne cohabitation et d'autres thématiques susceptibles de renforcer l'entente dans le couple ».

Pour cette activiste, c'est l'ignorance

de certains couples et la mauvaise préparation à la veille de la fondation du foyer qui pourraient être à l'origine des violences conjugales qui s'observent essentiellement chez les jeunes couples : « Ces cas de féminicides deviennent monnaie courante au Burundi et c'est inquiétant ».

D'où, l'intérêt, dit-elle, de mener des sensibilisations à la masculinité positive et à la bonne cohabitation. « Au sein du COCAFEM, nous menons un combat quotidien afin de changer les mentalités. Petit à petit, nous espérons que dans le futur, on ne parlera plus de violences basées sur le genre ».

Ange-Providence Niyogusabwa,
Yaga

Et si on n'attendait pas que ce soit trop tard ?

La dénonciation des violations des droits de la femme ne concerne pas seulement les activistes des droits de la femme. C'est plutôt un devoir de tout citoyen responsable. Cela est d'ailleurs la façon la plus sûre de

prévenir les tueries entre conjoints. Tel est le point de vue du sociologue Patrice Saboguheba.

« Les tueries entre conjoints résultent de la dégradation des mœurs », regrette le sociologue Patrice Saboguheba. Pour lui, les conjoints n'arrivent pas à l'étape de s'entretuer en un seul jour. Cela résulte plutôt du cumul des querelles quotidiennes qui se passent malheureusement au vu et au su des voisins. « Mais pourquoi



Patrice Saboguheba : « Que les Burundais aient l'habitude de secourir avant que le pire ne se produise ».

attendre que la mort suive pour se lever enfin et dénoncer ces violences ? »

Selon ce sociologue, lutter contre les violences faites aux femmes ne devrait pas être un devoir des activistes des droits de la femme seulement, car, la plupart des associations de défense des droits de la femme ne fonctionnent que grâce à des financements qui peuvent s'arrêter à tout moment. Non plus ces activistes ne peuvent pas être partout. La lutte contre les violences entre conjoints est plutôt un devoir de tout citoyen responsable.

Une irresponsabilité partagée

M. Saboguheba regrette que ces

cas de violences se multiplient en cascade du jour au lendemain. Ce que ce sociologue trouve anormal c'est que les violations des droits de la femme se multiplient exponentiellement au moment où cela était supposé s'arrêter.

Il fait allusion aux médiateurs collinaires et aux différents comités qui s'occupent des questions sociales qui sont actuellement présents sur toutes les collines du pays. Pour M. Saboguheba, si

Sixte Vigny Nimuraba : « Le rôle de la CNIDH est consultatif en matière des droits humains »

« Chaque fois qu'il y a des allégations de violation des droits humains, nous menons des enquêtes pour savoir ce qui s'est réellement passé. Notre troisième mandat décrit bien notre rôle consultatif en matière des droits humains », explique le président de la CNIDH (Commission nationale indépendante des droits de l'Homme), Sixte Vigny Nimuraba sur la question des droits de la femme.



Sixte Vigny Nimuraba, président de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme.

chacun faisait correctement son devoir, sûrement que les violences pourraient être prévenues avant qu'il ne soit trop tard.

Et si on attend que ce soient les activistes des droits de la femme seulement qui dénoncent les cas de violences faites aux femmes, attendons-nous à des enterrements quotidiens des victimes des violences conjugales », fait-il savoir. Il appelle les Burundais à adopter l'habitude de secourir avant que le pire ne se produise.

Florence Inyabuntu, Burundi Eco

Il ajoute qu'après, la commission analyse la loi et donne des conseils ou orientations au gouvernement ou aux différentes structures de l'Etat pour prendre des décisions nécessaires.

Sixte Vigny Nimuraba déplore qu'il y ait des gens qui infligent des sanctions corporelles, qui torturent ou font du mal aux êtres humains alors que la personne humaine est sacrée.

Dorine Niyungeko, Iwacu

GENRE

Sous-représentation de la femme dans le monde numérique Les PIB affectés

La non entrée des femmes dans le monde numérique a réduit le produit intérieur brut des pays à revenu faible et intermédiaire d'au moins 1000 milliards USD en 2022. Ce chiffre pourra augmenter dans deux ans si rien n'est fait dans l'immédiat

« Les femmes et les filles sont sous-représentées dans les industries, les universités et le secteur technologique au sens large », lit-on sur le gros plan 2022 de l'Onu femmes.

D'après ce rapport, les femmes n'occupent que 2 emplois sur 10 dans les sciences, l'ingénierie et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Et de continuer : « Dans les 20 plus grandes entreprises technologiques mondiales, les femmes représentent 33% de la main-d'œuvre en 2022, mais occupent seulement un poste de direction sur quatre ».

Selon toujours le gros plan de l'Onu femmes, les inventrices ne représentent que 16,5% des inventeurs inscrits sur les demandes internationales de brevet dans le monde.



Les femmes n'occupent que 2 emplois sur 10 dans les sciences, l'ingénierie et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Non intégration des femmes dans le monde numérique, une perte pour les économies

Le rapport stipule que l'intégration des femmes et d'autres groupes marginalisés dans la technologie se traduit par des solutions plus

créatives. Elle offre un plus grand potentiel d'innovations qui répondent aux besoins des femmes et promeuvent l'égalité des sexes.

Par contre, indique le gros plan de l'Onu femmes, l'exclusion des femmes du monde numérique a

réduit de 1 000 milliards USD le produit intérieur brut des pays à revenu faible et intermédiaire au cours de la dernière décennie.

Et d'aviser : « Si rien n'est fait dans l'immédiat, cette perte atteindra 1,5 milliard USD d'ici 2025 ».

Internet, des bons et des mauvais

Le rapport signale que l'Internet peut exposer les femmes et les filles au harcèlement et aux abus en ligne. Cela en offrant des opportunités et des informations importantes.

Des enquêtes menées en Colombie, au Ghana et en Ouganda, informe le gros plan de l'Onu femmes, ont révélé que les femmes se déclaraient plus souvent préoccupées par la confidentialité des données personnelles que les hommes.

Et de déplorer : « Une étude portant sur 51 pays a dévoilé que 38% des femmes ont personnellement été victimes de violences en ligne. Seulement 1 sur 4 l'a signalé aux autorités compétentes et près de 9 sur 10 ont choisi de limiter leur activité en ligne, augmentant ainsi la fracture numérique entre les sexes ».

Le rapport conclut que la violence faite aux femmes en ligne et facilitée par les TIC s'est intensifiée pendant la pandémie de Covid-19. Les femmes passaient plus de temps en ligne.

Mélance Maniragaba

Le sel comestible appelé JEBC SALT apprécié par les consommateurs

La société Jessy Blessing Company (JEBC) évolue sain et sauf malgré certains défis. Elle a une capacité de production de 120 tonnes de sel par jour, paie des taxes et contribue à la création de l'emploi. Les consommateurs apprécient le sel produit par cette société. Pour ces raisons, les responsables de cette entreprise demandent aux décideurs de la protéger

En marge de la journée internationale dédiée à la femme célébrée le 8 mars de chaque année, Eulfride Niyongere, directrice générale de Jessy Blessing Company, une usine de transformation du sel comestible demande aux femmes de travailler avec courage pour développer leurs familles en particulier et le pays en général.

Elle précise que même Dieu qualifie de bonne femme celle qui fait tout son possible pour nourrir sa famille. Selon elle, il faut qu'il n'y ait plus personne qui argue que ce sont seulement les hommes qui prennent en charge leurs familles. Elle laisse entendre que la femme joue un rôle important dans le développement.

L'exemple emblématique de cette bravoure c'est la promotrice de Jessy Blessing Company Eulfride Niyongere. Vers 2007, elle fait savoir qu'elle importait le sel. C'était un produit fini à vendre au Burundi.

Toutefois, c'est vers les années 2019 qu'elle a décidé de créer une usine de transformation du sel comestible. «L'idée est venue de l'appel lancé par les décideurs qui incitaient la population à créer des industries dans l'optique de générer beaucoup de produits qui peuvent être exportés», explique-t-elle.

Quand le rêve devient réalité

Avec l'appui de son époux, son rêve est devenu une réalité. En 2022, elle fait remarquer que ce couple en collaboration avec d'autres associés a commencé à construire cette usine.

Selon Niyongere, les essais de la mise en œuvre de son projet ont démarré au mois de janvier 2023 en collaboration avec le BBN et le CNTA. Elle argue que ces institutions veillaient au contrôle de la qualité et au respect des normes environnementales.

Et le 23 janvier 2023, cette usine a bénéficié d'un certificat de conformité de la part du BBN. Jusqu'à maintenant, Niyongere fait remarquer que le sel comestible produit par JEBC est sur le marché.

«Nous avons déjà mis en place des agences pour faciliter l'approvisionnement en ce produit. A Bujumbura-Mairie, elle est située dans le quartier industriel à l'endroit dénommé G6 (Kigeri). A Gitega, elle est située au marché central de la capitale politique. Concernant les deux qui restent, la première est implantée au chef-lieu de la province Ngozi et la deuxième au chef-lieu de la province Cibitoke», éclaircit-elle.

En marge de la visite effectuée par la ministre en charge de l'industrie et du commerce vendredi le 3 mars 2023 à la société Jessy Blessing Company, Niyongere a fait savoir que la société évolue positivement malgré certains défis.

Elle confie que cette société a une capacité de production de 120



Eulfride Niyongere, directrice générale de Jessy Blessing Company : « c'est vers les années 2019 que j'ai décidé de créer une usine de transformation du sel comestible. »

tonnes par jour. Ce qui montre que cette société est capable de satisfaire le marché local d'autant plus que la demande journalière oscille autour de 60 tonnes de sel par jour, car le seuil de l'Organisation Mondiale de la Santé est fixé à 5 g par Jour et par individu pour une population de plus 12 millions d'habitants.

Jessy Blessing Company contribue à la création de l'emploi

De plus, elle laisse entendre que la société Jessy Blessing Company contribue à la création de l'emploi. Actuellement, elle a 121 employés dont deux de nationalité indienne et un de nationalité tanzanienne. Ce sont des techniciens qui sont venus appuyer le personnel local dans l'objectif de produire un produit de qualité conformément aux normes de l'OMS et à l'assurance qualité exigée par le gouvernement, martèle Mme Niyongere.

Et de se réjouir que le sel produit par JEBC est apprécié par les consommateurs. Elle donne l'exemple des habitants de la province de Ngozi. Après avoir constaté que le sel de JEBC est de bonne qualité, Niyongere est ravie du fait que les consommateurs se sont précipités pour l'acheter. Elle demande aussi à la population de



JEBC contribue à la création de l'emploi.

consommer le sel iodé pour éviter de contracter des maladies comme le goitre, etc.

C'est pour cela qu'elle demande aux décideurs de protéger cette usine, car elle paie aussi des taxes et contribue à la création de l'emploi.

Le déficit énergétique et le manque de devises, des défis majeurs

Malgré ces avancées, cette responsable de la société JEBC demande à l'Etat de contribuer à la recherche des solutions durables à ses défis majeurs, en l'occurrence le déficit énergétique et le manque de devises. Dans l'optique de protéger les industries locales, Niyongere demande à l'Etat de prendre des mesures qui encouragent JEBC en particulier et les investisseurs locaux en général, car ils ont dépensé beaucoup d'argent pour construire et acheter des machines haut de gamme pour arriver à ce niveau.

Un autre défi majeur soulevé est l'insuffisance de l'offre énergétique. Suite aux coupures intempestives d'électricité, nous produisons des quantités insuffisantes estimées à 60 tonnes ou 70 tonnes de sel par jour alors que la capacité de production de l'usine est de 120 tonnes.

Le manque de devises ajoute le drame au drame. Sur le marché

parallèle, Niyongere explique que les devises sont chères. Ce qui a un impact négatif sur le prix, car plus le coût des devises est élevé, plus le coût du produit fabriqué est aussi élevé.

La ministre en charge du commerce et de l'Industrie tranquillise

Marie Chantal Nijimbere, ministre en charge de l'industrie et du tourisme affirme que le déficit énergétique et le manque de devises sont des défis communs pour tous les industriels de la place. Pourtant, elle tranquillise que l'Etat est à l'œuvre pour trouver des solutions à tous ces défis. A titre illustratif, elle a souligné que pas mal de barrages hydro-électriques sont en train d'être construits. Elle a enfin demandé aux responsables de Jessy Blessing Company de toujours veiller à la qualité du sel qu'ils produisent.

Notons que le sel de Jessy Blessing Company est emballé dans des sacs de 25 kg et dans de petits sachets d'un demi-kilogramme.

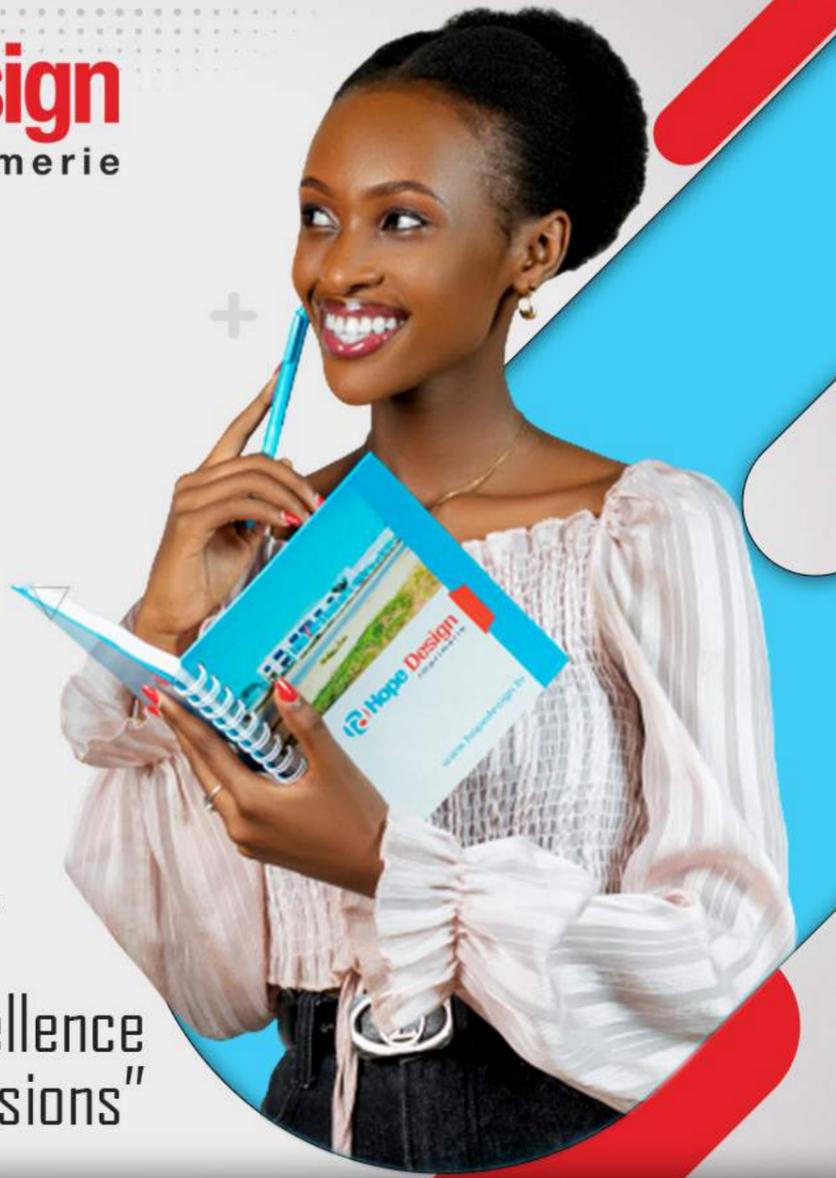


JEBC a une capacité de production de 120 tonnes par jour.

IMPRESSION

- ▶ Manuels Scolaires
- ▶ Rapports
- ▶ Livres
- ▶ Boîtes à images
- ▶ Roll-up
- ▶ Blocs notes
- ▶ Brochures
- ▶ Etiquettes
- ▶ Autocollants
- ▶ Affiches
- ▶ Banderoles
- ▶ Articles pour les banques
- ▶ Autres articles

"L'innovation et l'excellence dans vos impressions"



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Imprimerie.hopedesign.3
 @hopedesignimprimerie
 hopedesign1
 (+257)22 27 59 44
 (+257) 61 103 103 / 79 101 111
 hopedesign@hopedesign.bi
 www.hopedesign.bi
 Siège: Chaussée d'Uvira, à 400 mètres de l'EX-BINUB



AVIS A NOS CHERS LECTEURS

La direction du journal porte à la connaissance du public en général et de ses lecteurs en particulier qu'il a déménagé vers son nouveau siège social situé sur la chaussée d'Uvira dans l'immeuble abritant les bureaux de l'Imprimerie Hope Design. Ce déménagement faisant partie intégrante des réformes visant à restructurer les formats de publication pour cette année 2023.

En plus du bulletin trimestriel « Dossier Pédagogique », le journal diversifie ses canaux de diffusion en renforçant sa présence sur les réseaux sociaux. A l'ère du numérique, la désinformation et les rumeurs inondent les réseaux sociaux. Pour ce faire, le journal Burundi Eco veut exploiter ses plateformes numériques (site web, Facebook, Twitter) pour informer sur l'actualité socio-économique.

Dans cette optique, le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24. Rejoignez dès maintenant des milliers d'internautes du village planétaire qui nous suivent à travers le monde. Ainsi, vous recevrez des flashes d'informations et une revue de la presse directement sur votre téléphone portable. Tout lecteur qui souhaiterait rejoindre le club de plus de 17 000 lecteurs qui reçoivent chaque semaine le journal peut soumettre d'ores et déjà une manifestation d'intérêt à l'adresse mail : info@burundi-eco.com.

Le Journal Burundi Eco vous propose un numéro chaque semaine en version électronique téléchargeable gratuitement sur le site web du journal www.burundi-eco.com. Les réformes envisagées impliquent également l'extension de son service commercial vers les domaines de la communication publicitaire, événementielle et marketing pour ses clients.

POUR PLUS DE DETAILS

Benjamin KURIYO, Directeur de publication
Tél : 65 80 00 09/ 79 787 548
Email : direction@burundi-eco.com

Mélance BUREGEYA, Directeur Général,
Tél : 76 109 109
Email : bmelance@hopedesign.bi

SUIVEZ-NOUS SUR :

@BurundiEco

@Journal BurundiEco

+257 65 800 009

Burundi Eco, une voix pour le développement social et économique.



NOUS RENDONS VOTRE ENTREPRISE ENCORE PLUS MEILLEURE

A PROPOS

Burundi Eco vous propose un numéro chaque semaine en version électronique téléchargeable gratuitement sur le site web www.burundi-eco.com. Les réformes envisagées impliquent également l'extension de son service commercial vers les domaines de la communication publicitaire, événementielle et marketing pour ses clients.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- On vous offre une visibilité accrue et l'accès à des publics différents.
- On vous offre une vitrine extraordinaire pour améliorer globalement l'image de votre marque.
- Améliorer la fidélité envers votre marque.
- On vous aide à recueillir rapidement les avis et les commentaires sur vos produits et services.

MEDIA

- Conception du contenu pour site Web.
- Gestion et alimentation des réseaux sociaux pour nos clients.
- Publi-reportage et marketing par e-mail.
- Programmes d'avis clients.
- Dossier de presse et magazines pour nos clients.
- Agence de presse et photos.

EVENT

- Event Design & production.
- Event Management.
- Concept development.
- Shopping Mall Decoration.
- Audio & lighting.
- MC & performance service.

MARKETING

- Campagne publicitaire pour nos clients
- Road show
- Stratégies commerciales adaptées